

## ***PETITE HISTOIRE DU CARNAVAL, DU CAREME, DU JEUNE ET DE L'ABSTINENCE***

---

### **A) Le carnaval**

Le carnaval est une fête à la fois païenne et chrétienne : païenne, car elle perpétue des usages antérieurs au christianisme ; chrétienne, car elle a pris clandestinement tout son sens profond dans le calendrier liturgique officiel avec la fête de Pâques.

« Le mot carnaval vient de l'italien *carnavale* (mardi-gras), issu du latin médiéval *carnelevare* (ôter la viande). Il désigne un temps de réjouissances profanes qui s'étend de l'Epiphanie au début du Carême. Les principales manifestations ont lieu durant les trois jours qui précèdent le mercredi des cendres (dimanche, lundi et mardi).

Traditionnellement, le carnaval est une période durant laquelle les règles de la vie ordinaire sont temporairement suspendues. C'est « le monde à l'envers ». Les excès sont permis. On raille les notables, les riches, parfois avec cruauté. Cette raillerie s'accompagne de la ripaille et d'une certaine liberté des mœurs.

Les fêtes du carnaval sont liées au cycle des saisons : elles célèbrent le printemps, la renaissance de la nature et de la lumière, la fin de l'hiver. Les éléments essentiels du carnaval sont les déguisements et le port du masque, et la promenade dans les rues d'un mannequin, suivie de son « exécution » par noyade, pendaison ou incinération. Ce mannequin est généralement un « bonhomme » souvent appelé « Carnaval ». On le confectionne avec de vieux habits bourrés de paille dans laquelle on dissimule parfois des pétards ou d'autres pièces d'artifice.

En France, le carnaval est personnifié par Mardi-Gras, Carême-Prenant (...). Les carnivals de Nice, Chalon-sur-Saône, Dijon, Bordeaux, Lyon, Nantes, (...) sont, en France, parmi les plus importants. Chaque région y ajoute sa touche burlesque : dans le Nord, la sortie en procession de géants aux noms variés (...) ; dans le Midi, des évolutions d'animaux (...).

Les déguisements hauts en couleur qui accompagnaient jadis le carnaval ont disparu assez rapidement après la guerre de 1870 et surtout la Première Guerre mondiale. Quant au carnaval lui-même, il a le plus souvent quitté la place publique pour se cantonner dans des lieux clos, sous la forme de « bals masqués ». Ceux-ci existaient déjà au 15<sup>e</sup> siècle. Ceux de l'Opéra ont vu le jour au 18<sup>e</sup> siècle, en période de carnaval, au temps du Régent.

En Italie, le carnaval a toujours été très à l'honneur. Celui de Venise fut le plus important jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle. Le carnaval romain était lui aussi très pittoresque, avec ses costumes de Polichinelle, ses confetti, ses coiffures extravagantes et ses rites bizarres. L'un de ceux-ci consistait à errer, le dernier soir, une chandelle à la main, en cherchant à éteindre celle des autres. Les carnivals de Florence, Vérone et Turin étaient eux aussi réputés.

En Allemagne, les jours de carnaval avaient beaucoup de faste au Moyen Age et sous la Renaissance. Après une éclipse relative, la tradition a repris au 19<sup>e</sup> siècle, et

les villes catholiques du Rhin (Cologne, Mayence, etc.) cherchèrent à rivaliser avec Venise et Rome, et à attirer les étrangers.

En Amérique latine, le carnaval est né à Salvador (Bahia) et à Rio de Janeiro, au 19<sup>e</sup> siècle. Il se rattache à une tradition folklorique locale qui s'est par la suite européanisée. La musique et la danse en sont les éléments essentiels.

Les carnivals d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'autrefois. Du moins en France. Ils ne sont plus aussi populaires. Ceux dont on parle le plus (Rio, Nice), sont surtout l'occasion de manifestations commerciales. Dans de nombreux pays, pourtant, on peut voir, le jour du mardi-gras, de petits enfants, heureux de porter un masque et de se promener déguisés, parmi les passants. »

(*Fêtes et saisons*, n° 441, janvier 1990)

## **B) Le carême**

### **1) Qu'est-ce que le carême (étymologie) ?**

#### **La quarantaine ou « Carême »**

Le mot carême vient du latin « quadragesima » qui signifie « quarantième » ou « quarantaine », selon qu'il est pris comme adjectif ou comme substantif. Devenu « quaresima » en latin populaire, il apparaît dans la langue française en 1190, sous la forme « Quaresme ». Le carême dure quarante jours en souvenir des quarante jours que Jésus passa dans le désert avant de commencer sa vie publique.

Pour indiquer le temps nécessaire à la réalisation de quelque chose, la Bible aime utiliser le chiffre « quarante ». Ainsi le temps qu'il a fallu « quarante » jours et « quarante » nuits pour que les eaux du déluge recouvrent la Terre. Le séjour de Moïse et celui d'Elie sur la montagne de Dieu dure « quarante » jours. Il fut accordé « quarante » jours aux habitants de Ninive pour se convertir et faire pénitence. Le temps d'une génération dans la Bible est de « quarante » ans...

### **2) Le carême dans le calendrier romain aujourd'hui**

Le « calendrier romain » qui dans l'Eglise catholique règle les différentes étapes de l'année liturgique, définit ainsi le temps du carême :

« Le temps du carême est ordonné à la préparation de la célébration de Pâques : la liturgie du carême dispose en effet les catéchumènes, par les divers degrés de l'initiations chrétienne, et les fidèles, par la commémoration du baptême et par la pénitence, à célébrer le mystère pascal.

Le temps du carême va du mercredi des Cendres à la messe du jeudi saint exclusivement. Du début du carême jusqu'à la veillée pascale, on ne dit pas Alléluia.

Le mercredi qui commence le carême, lequel est partout jour de jeûne, on impose les cendres.

On appelle les dimanches de ce temps 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> dimanche de carême. Le 6<sup>e</sup> dimanche, avec lequel commence la semaine sainte, s'appelle « Dimanche des Rameaux et de la Passion du Seigneur ».

La semaine sainte est destinée à commémorer la Passion du Christ depuis son entrée messianique à Jérusalem. »

*(Normes universelles de l'Année liturgique et du calendrier, 14 février 1969, n°27-31)*

### **3) Origine du carême**

A l'origine du carême, on trouve surtout le souci de préparer les fêtes pascales. Le concile de Nicée (325) puis Eusèbe de Césarée, saint Athanase et saint Cyrille de Jérusalem au 4<sup>e</sup> siècle en parlent dans ce sens.

#### **Pour qui le carême ?**

Dès le 3<sup>e</sup> siècle, à Rome, les baptêmes sont célébrés une fois par an, durant la nuit pascale. La préparation immédiate des catéchumènes est assurée pendant les 40 jours qui précèdent. De même, les pénitents admis à la réconciliation du jeudi saint doivent se soumettre à un carême marqué par des efforts. Bientôt, tous les fidèles sont associés à ces jours de préparation pascale.

#### **Quelle durée ?**

Au début, la durée du carême varie d'une Eglise à l'autre, d'un pays à l'autre. Aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> siècles, le carême commence le 6<sup>e</sup> dimanche avant Pâques. La durée (36 jours) est inspirée par les souvenirs des 40 jours passés par Jésus au désert. Le carême s'achève le soir du jeudi saint. Au 8<sup>e</sup> siècle, on allonge le carême de 4 jours ; il commence le mercredi des Cendres. Cette innovation s'étend à Rome et tous les pays latins.

#### **Comment se traduit-il ?**

C'est une retraite de 40 jours que suit la communauté chrétienne, à l'image de Jésus au désert. La prière et une liturgie rassemblent la communauté presque tous les jours. A Rome, à partir du 7<sup>e</sup> siècle, le pape préside ces assemblées qui se tiennent chaque jour dans une des églises ou des basiliques de la ville. On appelle « stations » ces réunions d'enseignement et de prière qui rassemblent les catéchumènes et les fidèles. La pénitence est plus marquée, l'ascèse corporelle est plus intense, et prend la forme d'abstinence ou de jeûne.

Au Moyen Age, le carême est vraiment la « trêve de Dieu ». Durant cette période de l'année, on ferme les tribunaux et les théâtres, on arrête les guerres, on s'encourage mutuellement à jeûner jusqu'au coucher du soleil et à participer aux réunions liturgiques.

### **4) La mi-carême**

C'est le jeudi de la troisième semaine de carême, une « mi-temps » au milieu de ces semaines austères, marquées jadis par le jeûne, les privations, l'absence de toute festivité. Une détente sociale se produisait, comparable à celle du mardi-gras.

En beaucoup de villes, c'était aussi la fête de telle ou telle corporation qui élisaient leur reine. C'était le cas des blanchisseurs dans l'Ile de France. Dans de nombreux villages, le jour était marqué par un défilé de chars décorés et un bal nocturne. Parfois on voyait apparaître dans la procession un animal monstrueux, par exemple un bœuf de toile.

A certains endroits, on dressait des bûchers. Il y avait des lieux où on portait des beignets aux morts. A Hazebrouck, on lâchait un lièvre sur la place du marché, et la foule se ruait pour le saisir et le tuer, comme un bouc émissaire. La violence parfois continuait de se donner libre cours entre les groupes des diverses communes. Les fêtes de la mi-carême depuis quelques décennies étaient devenues rares, peut-être parce que le carême, moins suivi, n'exigeait plus ce jour de relâchements. Depuis quelques années, il semble que la mi-carême connaisse un léger renouveau. »

## C) Le jeûne et l'abstinence

- Au 4<sup>e</sup> siècle** Le carême qui dure 36 jours, s'accompagne d'un jeûne. Primitivement, il comporte un seul repas par jour, pris vers le soir ; la consommation de viandes, d'œufs et de laitages, est interdite. Des habitants d'Antioche se privent aussi de volaille et de poisson. Seuls restent autorisés le pain, les légumes. Durant la « semaine sainte de Pâques » l'abstinence est plus rigoureuse : seuls les aliments secs sont autorisés. Certaines jeûnent pendant 2, 3 jours... voire la semaine entière.
- Dès le 7<sup>e</sup> siècle** En certains endroits, les œufs, le lait, le fromage et le poisson figurent au repas des travailleurs et de ceux dont la santé est fragile.
- Aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles** Avec le temps, les exigences s'adoucissent. Pour certains aliments, jusque là interdits, il est simplement recommandé de ne pas en abuser : c'est le cas du vin.
- Au 12<sup>e</sup> siècle** De nouvelles conditions de vie et le changement de mentalité conduisent au déplacement du repas de carême :  
\* vers 3 heures de l'après-midi (none)  
\* puis à midi (sexe)  
Il était en effet difficile de jeûner toute la journée, tout en travaillant.  
Bientôt on juge excessif de prolonger le jeûne d'un midi à l'autre. On accorde alors la permission de prendre vers le soir, un peu de liquide pour étancher la soif due à la fatigue.
- Au 13<sup>e</sup> siècle** L'usage de boire entre les repas est général, et le soir, on ajoute quelques friandises : fruits confits ou conserves. De nombreuses dispenses sont accordées surtout aux malades, vieillards, pauvres...
- Au 14<sup>e</sup> siècle** Cet usage de consommer des conserves qui constituent un semblant de repas, mais non un véritable repas, est admis.
- A la fin du Moyen Age** Le soir, l'alimentation des jours de jeûne comporte toutes sortes de fruits, d'herbes, de racines assaisonnées à l'huile, au miel, au sucre, et quelques bouchées de pain et un peu de vin. Durant cette réfection du soir, dans les monastères, on lisait les conférences de Catien (en latin *collationes*). D'où l'origine

du mot *collation* encore utilisé de nos jours.

**A partir du 16<sup>e</sup> siècle** La loi du jeûne reçoit des adoucissements. Les dispenses donnent toujours lieu à des compensations : prières, aumône, mortification.

L'usage se répand de prendre une collation le matin et le repas principal, le soir. L'usage des laitages est devenu libre, mais les œufs et la viande sont compatibles avec le jeûne.

**Au 18<sup>e</sup> siècle**

La collation de midi comprend couramment des laitages et des petits poissons.

Au petit déjeuner du matin (qui ne doit comprendre qu'une nourriture liquide) on consomme d'abord du vin, puis du café, puis du chocolat à l'eau en petites quantités. Viendront s'ajouter les conserves et quelques bouchées de pain. On est loin du jeûne primitif (voir 4<sup>e</sup> siècle).

**Aujourd'hui**

Le jeûne s'est considérablement adouci : depuis une cinquantaine d'années, le mercredi des Cendres et le vendredi saint sont obligatoirement jours de jeûne et d'abstinence (cf. Directives des évêques de France consécutives à la constitution apostolique « Pœnitementini » promulguée le 17 février 1996).

Le **jeûne** est une privation notable portant sur la quantité et la qualité de nourriture pour des personnes jouissant d'un e alimentaire suffisant et normal (depuis l'âge de 21 ans jusqu'à 60 ans).

L'**abstinence** interdit la viande mais non les œufs, les laitages et assaisonnement à base de graisse. Elle est obligatoire pour ceux qui ont 14 ans accomplis.

(*Fêtes et saisons*, n° 442, février 1990)

